

# SÉANCE

## du lundi 2 mai 2022

### ► Compte administratif 2021

Le CA 2021 s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	8 536 744,79 €	6 409 286,31 €
Recettes	9 977 312,97 €	5 374 304,07 €
Résultat	1 440 568,18 €	- 1 034 982,24 €

Décision adoptée à 21 voix pour (Majorité), 7 voix contre (A. LE GRAND, I. BARBEY, F. HOURMANT, E. DORIOL, C. NASONE, E. LE PENNEC, M. BLEUZEN).

**Compte de gestion 2021** - Exactitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion. Décision adoptée à l'unanimité.

**Affectation du résultat 2021** - La somme de 1 440 568,18 € est affectée à la section d'investissement. Décision adoptée à 27 voix pour, 2 voix contre (E. LE PENNEC, M. BLEUZEN).

### Taux de fiscalité locale 2022

Taux votés en 2022 : taxe foncière sur les propriétés bâties 43,20%, taxe foncière sur les propriétés non bâties 54,60%. Décision adoptée à 22 voix pour (Majorité), 7 voix contre (A. LE GRAND, I. BARBEY, F. HOURMANT, E. DORIOL, C. NASONE, E. LE PENNEC, M. BLEUZEN).

**Budget 2022** - Le budget 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit : fonctionnement 10 311 621,00 €, investissement : 9 963 468,08 €. Décision adoptée à 22 voix pour (Majorité), 7 voix contre (A. LE GRAND, I. BARBEY, F. HOURMANT, E. DORIOL, C. NASONE, E. LE PENNEC, M. BLEUZEN).

**Délégation du Conseil municipal au Maire pour la contractualisation d'un emprunt maximum de 3 500 000€ pour financer les opérations d'investissement 2022** - Décision adoptée à 22 voix pour (Majorité), 7 voix contre (A. LE GRAND, I. BARBEY, F. HOURMANT, E. DORIOL, C. NASONE, E. LE PENNEC, M. BLEUZEN).

**Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local** - Remplacement de la chaudière du groupe scolaire du Rouillen ; création d'une piste cyclable Rue du Menez ; aménagement du Centre-bourg (tranche 2) ; acquisition d'équipements numériques pour les écoles, de tablettes pour les conseillers municipaux et de panneaux lumineux ; création d'une piste BMX.

**Modification du règlement intérieur du conseil municipal** - Création d'une commission spéciale pour apporter des modifications. Elle sera composée 3 élus de la majorité, 2 élus de l'opposition.

**Zone d'activités de Kerourvois 3** - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Quimper Bretagne Occidentale pour intervenir sur les voiries communales.

**Urbanisme/foncier** - Lancement d'une enquête publique en vue du déclassement d'un chemin communal à Sulvintin et de la venelle de la mairie ; rue du cimetière : cession par la Ville des parcelles AD 219 et AD 221.

### Modification de la participation pour les équipements publics exceptionnels Chemin du Stangala -

En raison de la modification du projet d'aménagement du site, la participation aux travaux d'extension du réseau électrique d'un montant de 12 449,40 € HT est établie de la façon suivante : charge commune 3/5, charge demandeur 2/5.

**SDEF** - Convention avec Orange pour l'effacement du réseau de communication électronique Rue du Menez avec une prise en charge par la Ville à hauteur de 4 783,68 € ; convention de partenariat pour la pose de capteurs CO2 dans les établissements scolaires : montant à charge pour la Ville de 8 696,16 € ; réalisation d'un schéma directeur d'aménagement lumière : participation communale de 571,50 € ; ajout de 2 candélabres Allée de Pen Ergué : participation communale d'un montant de 10 500 € ; délégation du conseil au Maire pour des travaux liés à des remplacements ou de réparations de matériels d'éclairage public pour un montant maximum de 30 000 € par an.

**Prestations de contrôle et de maintenance des points d'eau incendie sous pression situés sur le réseau de distribution d'eau potable** - Approbation de la création du groupement de commandes avec les communes de Briec, Pluguffan, Quéménéven et Quimper.

**Logis breton : acquisition par la Ville des cellules commerciales du Centre et Pont banal** - Le conseil approuve à l'unanimité l'acquisition de 8 cellules commerciales au Bourg d'une surface totale de 757 m<sup>2</sup> pour un coût de 1 400 € HT, soit 1 680 € TTC le m<sup>2</sup>.

**Vente de logements locatifs par Finistère Habitat-** Cession de 18 logements locatifs situés rue de Kerhuel : les locataires en place pourront acheter le logement qu'ils occupent et s'ils ne souhaitent pas se porter acquéreur, ils bénéficieront du droit au maintien.

**Séjour été - Tarification 2022** - La participation des familles est fixée selon le quotient familial. Décision adoptée à 27 voix pour, 2 voix contre (E. LE PENNEC, M. BLEUZEN).

**Redadeg 2022** - Attribution d'une subvention de 350 €.

**Ressources humaines** - Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité. Décision adoptée à 24 voix pour, 5 voix contre (A. LE GRAND, I. BARBEY, F. HOURMANT, E. DORIOL, C. NASONE).

**Approbation du contrat de vacation pour la distribution du bulletin municipal dans les boîtes aux lettres Comité social territorial** - Maintien du nombre de représentants titulaires et suppléants à 4 dans le cadre des élections professionnelles qui auront lieu le 8 décembre 2022.

### Avis favorable sur la demande de modification d'ouverture dominicale des entreprises

**Harley-Davidson et Triumph pour l'année 2022** - SARL Cornouaille Moto (Harley-Davidson Quimper) : 5 juin 2022 ; SASU Triumph Quimper : 22 mai 2022.

**Comptes-rendus de délégation - Marchés publics (montants HT)** - Conception, mise en page et impression du magazine communal : entreprise k-UNIQUE (29) : montant 17 688,40€ ; acquisition, livraison et installation d'un bâtiment modulaire sur le site de Croas Spem : entreprise Cougnaud construction (44) : montant 135 354,52 € ; prestation de balayage des voies publiques de la ville : Entreprise Tanneau SARL (29) : montant maxi 70 000 €. ■